

## QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR RÉDUIRE LE RISQUE

Le PAPI 3 de l'Aude et de la Berre s'appuie sur 4 orientations stratégiques pour mieux anticiper et préparer le territoire ainsi que les personnes face au risque inondation que ce soit au travers de travaux, d'études ou d'outils. Elles sont déclinées en une centaine d'actions concrètes.

### Développer la connaissance et la sensibilisation : mieux connaître pour mieux agir

Le PAPI 3 intègre un renforcement des **actions d'information** préventive et le déploiement **d'outils et démarches plus novatrices et fédératrices** en matière de sensibilisation : poursuite de la pose de repères de crues, sensibilisation des scolaires, événements autour des crues historiques et exercices pédagogiques avec le grand public.

Il contribue à **approfondir la connaissance** du risque inondation **au prisme du changement climatique** pour qu'il soit davantage pris en considération dans les études, travaux de protection à venir et, plus largement, dans l'aménagement du territoire.

### Organiser la gestion de crise : agir ensemble pour être plus efficace

Le PAPI 3 prévoit, **en complémentarité des actions de l'Etat**, de multiplier les **outils de suivi** des inondations et de les déployer plus largement (installation de nouvelles stations de mesures et de surveillance des niveaux d'eau en crue). Il est un levier pour mieux **accompagner les communes et élus** à la gestion de crise : formations, exercices, mises à jour des Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde, des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs...

Il intègre un **renforcement des exercices de gestion de crise** interservices (Préfecture de l'Aude, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude, Service de Prévision des Crues, Département de l'Aude, Service Départemental d'Incendie et de Secours...) pour préparer une réponse opérationnelle encore plus efficace en cas d'inondations.

### Adapter le territoire vers plus de résilience : penser ensemble le territoire pour mieux l'adapter aux risques

Ce 3<sup>ème</sup> PAPI accroît considérablement **l'appui apporté aux collectivités** afin de mieux intégrer le risque inondation dans l'urbanisme et de définir une stratégie adaptée localement (formations, retours d'expériences, accompagnement technique...). De plus, **les retours d'expériences** ayant mis en évidence un retour à la normale parfois long du fonctionnement des réseaux (téléphonie, voiries, eau, électricité...), le PAPI 3 prévoit d'engager une réflexion ciblée pour assurer un service minimal satisfaisant en cas d'inondations et favorisant un retour à la normale rapide.

### Se protéger et réduire le risque

Les études réalisées au PAPI 2, notamment suite à 2018, permettent de programmer la **réalisation de plusieurs nouveaux ouvrages dans le PAPI 3** : barrages écrêteurs de crues, travaux d'endiguement, confortement ou stabilisation de berges... Il est aussi l'occasion de réaliser de **nouvelles études pour vérifier la faisabilité** de futurs travaux de protection. Le PAPI intègre un fort volet **réduction de la vulnérabilité** des bâtiments publics, des entreprises et des habitations privées situés en zones inondables.

Le but est de **multiplier les diagnostics** (pris en charge financièrement par le SMMAR EPTB Aude) sur le territoire et d'accompagner les acteurs dans la réalisation des travaux préconisés via l'obtention d'aides financières octroyées par l'Etat.



Avec l'appui des partenaires financiers (Union Européenne, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau), le SMMAR EPTB Aude, Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Aude (EPTB), et ses 7 Syndicats de rivières adhérents agissent **depuis plus de 20 ans** sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu pour **assurer une gestion des milieux aquatiques complémentaire aux objectifs de prévention** contre les inondations et de **préservation de la ressource en eau**.



Syndicat des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude

Allée Raymond-Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex

04 68 11 63 02 | contact@smmar.org

[www.smmar.org](http://www.smmar.org)



## ZOOM, UN PAPI INNOVANT

### L'observatoire de l'eau

Afin de rendre disponible et **accessible toute la connaissance** relative au risque inondation sur le territoire, un observatoire centralisera **l'intégralité des études et données** à destination des partenaires et du grand public. Cette démarche qui **émane de la concertation locale** se veut complémentaire des observatoires existants (Géorisques, observatoires départementaux, littoraux...).

### Le Système D'Avertissement Local (SDAL)

Grâce à la **multiplication de ses équipements** sur le territoire, le SMMAR EPTB Aude ambitionne à terme d'animer un Système D'Avertissement Local (SDAL) sur des cours d'eau secondaires. L'objectif est de **développer un dispositif de prévision** des crues complémentaire à celui de l'Etat. Ce travail est mené en **étroite collaboration** avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Aude et le Service de Prévision des Crues.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Rédaction : Bluegreen - Writing, Conception : Crématique - Writing, Photos : SMMAR - DR, Ne pas jeter sur la voie publique - JUIN 2023.



3<sup>ème</sup> programme d'actions de prévention des inondations (papi 3) du Bassin de l'Aude et de la Berre

2023-2028



# LE PAPI, UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DES OUTILS EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Mis en place dès 2006 à l'échelle du bassin versant de l'Aude et de la Berre, le PAPI est un outil contractuel de planification. Il vise à établir et mettre en œuvre de façon partenariale un plan d'actions et des réalisations concrètes pour réduire les conséquences néfastes des inondations sur les Hommes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

## Le PAPI, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion des Inondations sur le territoire

Le PAPI est la **déclinaison opérationnelle** de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation (SLGRI) sur le territoire de l'Aude. Cette stratégie locale, qui associe Etat et collectivités, fixe les objectifs en termes de réduction des conséquences dommageables des inondations sur chaque territoire à risques importants d'inondation.

## Le PAPI, un programme qui a largement prouvé son efficacité

Le précédent PAPI (PAPI 2, 2015-2022) a permis la mise en place de plus de **69 actions** sur le territoire, pour un montant de **28,9 millions d'euros**. Il a **prouvé son efficacité** en permettant d'éviter plus de 10 millions d'euros de dommages durant la seule crue d'octobre 2018, grâce à la mise en service de quatre digues et barrages écrêteurs de crues.



### Un PAPI animé par le SMMAR EPTB Aude et ses syndicats de rivières

L'animation du PAPI 3 est portée par le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents, avec appui des services de l'Etat, qui fédèrent autour d'eux partenaires financiers, techniques et institutionnels, élus, grand public et associations.



### Un PAPI co-financé solidairement

Le SMMAR EPTB Aude et ses syndicats de rivières portent le PAPI, en qualité de **maître d'ouvrage**. Le PAPI est **co-financé** par l'Etat (49%), la Région Occitanie (14%), les Départements de l'Aude et de l'Hérault (14%) et l'Union Européenne (1%).



### Un PAPI concerté avec le territoire

Toutes les phases d'élaboration du PAPI 3 ont fait l'objet d'une **large concertation** avec les acteurs du territoire de 2020 à 2022. Leurs contributions ont ainsi permis de **prendre en compte les spécificités** et retours de chaque territoire et de proposer des **actions adaptées**.

## Un PAPI 3 construit à l'aune de l'adaptation au changement climatique

À l'approche de la fin du PAPI 2, le SMMAR EPTB Aude et ses syndicats de rivières adhérents ont pris la décision de poursuivre la démarche en réalisant un **3<sup>ème</sup> PAPI sur la période 2023-2028**. Ce PAPI se veut très **opérationnel**, avec **prise en compte des événements de 2018 et de 2020** et l'**intégration des effets du changement climatique**.

## Un PAPI 3 approuvé par les instances nationales

Fin 2022, le PAPI 3 a reçu un **avis favorable de la Commission Mixte Inondation (CMI)** du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, lieu de dialogue et d'échanges entre les différents acteurs concernés par la prévention des inondations.

# 100 ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DES ACTIONS LOCALES

Le PAPI 3 se décline opérationnellement en une centaine d'actions sur l'ensemble du bassin versant, qu'elles soient territorialisées (études, ouvrages...) ou transverses (sensibilisation, gestion de crise...) pour réduire le risque inondation.



**5 500** km<sup>2</sup>  
de superficie

**2 300** km  
de cours d'eau

**90%**  
du territoire du PAPI soumis  
à un risque inondation

**413**  
communes concernées  
par le PAPI 3

**110** M€  
d'actions déjà réalisées dans  
le cadre des PAPI 1 et 2  
depuis 2006

**75,2** M€  
d'actions programmées  
au titre du PAPI 3

## DES ACTIONS TRANSVERSES



### CONNAISSANCE ET SENSIBILISATION

- Sensibilisation du jeune public et du grand public
- Formations élus
- Pose de repères de crues
- Événements en mémoire du risque



### GESTION DE CRISE

- Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCIS)
- Installation de stations de suivi des crues
- Outils de gestion de crise
- Formations et exercices de gestion de crise



### ADAPTER LE TERRITOIRE VERS PLUS DE RÉSILIENCE

- Accompagnement des collectivités pour l'aménagement du territoire
- Poursuite des Plans de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRI)



### SE PROTÉGER ET RÉDUIRE LE RISQUE

- Dispositif « Aud'Alabri », réalisation de diagnostics de vulnérabilité